

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 19 avril 2016

Date de convocation : le 5 avril 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13 (jusqu'à 21 h 40) - 15 (à partir de 21 h 40)

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY, Katia COURTOIS

Pouvoirs :

Nathalie RIETH donne pouvoir à Martine BAUDOIN ; Jacques DUFOURNIER donne pouvoir à Danielle COROLEUR (*arrivée de ces 2 personnes en séance à 21 h 40*)

Christophe DESCHAMPS a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mars 2016
2. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015
3. Affectation des résultats
4. Vote des subventions aux associations pour l'année 2016
5. Vote des taux d'imposition pour l'année 2016
6. Vote du Budget Primitif 2016
7. Demande de subvention FACC (Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes)
8. Approbation de la convention pour la visite annuelle des poteaux incendie
9. Questions diverses

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance à 20 h 30.

➤ **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2016** :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **Informations sur les décisions du Maire** :

Une présentation des décisions municipales est faite par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte des pièces signées en vertu de la délégation de pouvoirs.

Délibération n° 2016/12	Approbation du Compte de Gestion 2015
------------------------------------	--

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal s'est assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'année 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

Délibération n° 2016/13	Vote du Compte Administratif 2015
------------------------------------	--

Madame le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle du Conseil Municipal.

Madame Linger, doyenne des membres, prend la parole et présente le Compte Administratif 2015 de la Commune qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses (1)	Recettes (2)	Résultats exercice 2015 (2-1 = A)	Report N-1 (B)	Résultat de clôture 2015 (A+B)
Investissement	656 630.07	516 194.27	-140 435.80	62 918.65	-77 517.15
Fonctionnement	526 787.63	598 363.66	71 576.03	125 713. 23	197 289.26

Sans la présence de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Madame le Maire revient dans la Salle du Conseil Municipal.

Nathalie Rieth et Jacques Dufournier arrivent à 21 h 40.

Délibération n° 2016/14	Subventions aux associations pour l'année 2016
------------------------------------	---

Madame le Maire propose que des subventions soient versées aux associations (*article 6574 du chapitre 65*).

Après examen par la Commission des Finances en date du 31 mars 2016, celle-ci propose d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Associations	Subventions 2016
La Fraternelle – Mareau-aux-Prés	4 100.00 €
Les Trialistes de l'Ardoux – Mézières-lez-Cléry	1 100.00 €
Le Secours Français	50.00 €
Le Coq Macérien – USEP de Mézières-lez-Cléry	100.00 €
Le Comité des Fêtes de Mézières-lez-Cléry	500.00 €
Les Jonquilles (ex. UNRPA Mareau-Mézières)	100.00 €
Office du tourisme de Cléry Saint André	260.48 €
Association Assistantes Maternelles des Marmousets	50.00 €
Aides à domicile de Meung-sur-Loire	90.00 €
Association de gestion du refuge des animaux	252.34 €
Fondation de Sologne - Domaine du Ciran	65.12 €
Banque Alimentaire du Loiret	300.00 €
Ligue Nationale contre le Cancer – Section Loiret	140.00 €
Secours Catholique	50.00 €
CAUE	122.00 €
Qwan Ki Do de Cléry-Saint-André	200.00 €
TOTAL	7 479.94 €

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres décident, à 14 voix pour et 1 abstention (Nicole Bourgoïn), l'attribution des subventions aux associations comme précisé dans le tableau ci-dessus.

Délibération n° 2016/15	Taux d'imposition 2016
------------------------------------	-------------------------------

Madame Coroleur présente l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2016.

Elle expose également que les taux actuellement en vigueur sont ceux qui ont été votés en 2009, et qu'aucune augmentation n'a eu lieu depuis.

Madame le Maire précise que suite à la baisse des dotations de l'Etat, si le Conseil Municipal souhaite continuer ses projets (*construction d'une salle multi-activités, par exemple*), une des solutions pour apporter quelques ressources supplémentaires serait l'augmentation de ces taux.

Les membres de la Commission Finances ont effectué plusieurs simulations, avec les bases de calculs fournies par le Ministère des Finances :

	Taux en vigueur depuis 2009	Proposition modification des taux n°1	Revenus supplémentaires proposition n°1	Proposition modification des taux n°2	Revenus supplémentaires proposition n°2
Taxe d'habitation	10.98 %	11.58 %	5 511 €	11.98 %	9 185 €
Taxe sur le foncier bâti	14,14 %	14,85 %	3 969 €	15,55 %	7 882 €
Taxe sur le foncier non bâti	44,65 %	44,65 %	0 €	44,65 %	0 €
TOTAL			9 480 €		17 067 €

Des simulations ont également été faites pour connaître l'augmentation moyenne des contributions pour les habitants ; celles-ci sont présentées aux membres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 14 voix pour et 1 abstention (Nicole Bourgoïn), de modifier les taux comme suit :

Taxe d'habitation	11,98 %
Taxe sur le foncier bâti	15,55 %
Taxe sur le foncier non bâti	44,65 %

Délibération n° 2016/16	Vote du Budget Primitif 2016
------------------------------------	-------------------------------------

Eric Mainardi profite de ce point pour exprimer ses regrets.

Il s'étonne que Madame le Maire ait présenté récemment en séance de fortes dépenses liées à l'environnement, alors qu'aucune participation financière n'a été accordée pour la station d'épuration du nouveau lotissement qui sera situé Chemin des Ecoliers ; il ne comprend pas qu'il y ait à la fois un discours pour l'environnement et un refus pour un financement de cette station.

Madame le Maire explique ce choix.

Lors de la réalisation du PLU et encore aujourd'hui, ce lotissement est en zone d'assainissement non collectif.

Certes, le projet du C3M présente une qualité environnementale, mais c'est un projet du syndicat, et Madame le Maire, en sa qualité d'administrateur, a interrogé les membres sur le fait que cet investissement pouvait peser dans le budget, et elle a demandé de bien calculer le retour sur investissement.

Elle souhaite également une équité de traitement entre les communes, et a accepté de participer à la même hauteur que la commune de Cléry-Saint-André pour les réalisations du lotissement de la Chastellenie.

Madame le Maire a eu comme réponse qu'il n'y a aucune participation versée au C3M par cette commune.

Eric Mainardi expose que cet exemple n'est pas objectif, car d'autres communes ont participé dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement, tel que Mareau-aux-Prés, qui s'est ensuite remboursée avec le versement de la taxe d'aménagement sur les terrains construits ; il regrette un manque d'objectivité dans la présentation de la situation par Madame le Maire.

Jérôme Nalywajko expose que tous ont pris position pendant les échanges avec le cabinet Nexity : étant un projet privé, la commune n'a pas à intervenir, ce que regrette Eric Mainardi.

Rémi Javoy se souvient qu'une décision avait été prise il y a plusieurs années, pour une prise en charge par le C3M lors d'opérations groupées.

Eric Mainardi réitère son regret de voter de fortes dépenses liées à l'environnement (hors subventions) et un refus catégorique pour ce projet ; il estime qu'une participation au moins symbolique aurait pu être décidée.

Francis Crochet estime que la zone a été prévue en zone à urbaniser au PLU (Plan Local d'Urbanisme), et que le principe d'une participation financière de la commune est assez logique, afin d'accueillir le mieux possible les familles.

Il pense par la même occasion qu'une étude devrait être faite pour la future salle communale et la station d'épuration existante.

Rémi Javoy rappelle que l'on est sur une zone d'assainissement non collectif et que la commune n'est pas intervenue dans le lotissement de Manthelon, et qu'il n'y a donc pas lieu de participer aujourd'hui, ce qu'approuve également Micheline Linger.

Madame le Maire reste sur sa position : c'est un lotissement privé sur une zone d'assainissement non collectif, le C3M a lancé cette opération, malgré l'avertissement de Madame le Maire lors de la présentation du projet.

Eric Mainardi regrette que tous les acteurs (C3M, cabinet Nexity) aient revu leur projet afin qu'il devienne viable, alors que la Commune campe sur ses positions.

Après ce débat, Madame le Maire présente l'équilibre du Budget Primitif 2016 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement	504 442,06 €	504 442,06 €
Fonctionnement	785 935,91 €	785 935,91 €
Total	1 290 377,90 €	1 290 377,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à 14 voix pour et 1 abstention (Eric Mainardi), le Budget Primitif de l'exercice 2016 au chapitre.

Délibération n° 2016/17	Affectation des résultats 2015
------------------------------------	---------------------------------------

Les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, la reprise des résultats de l'exercice 2015 et décident de l'affecter à l'exercice 2016 comme suit :

FONCTIONNEMENT		TOTAL
002 : Excédent de fonctionnement reporté pour	161 270,91 €	161 270,91 €
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	
INVESTISSEMENT		- 77 517,15 €
001 : Solde d'exécution N-1 pour	-77 517,15 €	

Délibération n° 2016/18	Demande de subvention FACC (Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes)
------------------------------------	--

Madame le Maire expose que le Comité des Fêtes de la commune organisera, le 18 juin prochain, la Fête de l'Été ayant pour thème un repas champêtre, suivi d'une animation musicale autour du feu de la Saint-Jean.

La Compagnie des Troubadours de Sury assurera cette animation, dont le coût de la prestation s'élève à 500 €.

Une subvention à hauteur de 65 % peut être accordée par le Conseil Départemental dans le cadre du FACC.

Aussi, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à faire cette demande.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de subvention FACC auprès du Département du Loiret, pour l'animation assurée sur la commune le 18 juin 2016 par la Compagnie des Troubadours du Sury, à l'occasion de la Fête de l'Été.

Délibération n° 2016/19	Convention avec Veolia Eau pour la visite annuelle des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable
------------------------------------	---

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention pour la visite annuelle des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable.

Elle propose la signature d'une convention avec Veolia Eau, pour une durée d'un an renouvelable (pour 5 ans maximum).

Le prix unitaire par prise d'incendie contrôlée est de 47.57 € HT (prix révisé chaque année).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention avec Veolia Eau, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à celle-ci.

QUESTIONS DIVERSES

- Déclarations d'intention d'aliéner :

- * 155 rue du Mont des Elus (1 564 m²)
- * 149 route de Jouy et le Bas de l'Etang (24 068 m²)

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas aliéner ces parcelles.

- Dates à retenir :

- * **Jeudi 21 avril 2016 à 18 h 45** : projection sur la fusion des ComCom à Cléry-Saint-André
- * **Samedi 23 avril 2016 à 14 h 30** : rallye vélos familles des Loustics + Chasse aux oeufs
- * **Dimanche 24 avril 2016** :
 - course cycliste CCVA
 - Repas des Aînés à Mareau-aux-Prés (55 habitants de Mézières)
- * **Mardi 26 avril 2016 à 20 h 30** :
 - Commission élargie à Mézières pour le projet de fusion de communes
 - remise des prix pour le concours photos de l'Office de Tourisme de Cléry
- * **Vendredi 29 avril 2016** :
 - conférence Agenda 21 à Mareau-aux-Prés à 20 h 15
 - *information* : réception, en Mairie de Cléry, des enfants qui ont participé à la Coupe d'Europe de Qwan Ki Do en Italie en Mars dernier. Nathalie Rieth, dont la fille a participé à cette compétition, expose que le club de Cléry est très bien placé (10 médailles ramenées), et que c'est plus qu'honorable pour un club aussi petit que celui de Cléry.
- * **Samedi 30 avril 2016 à 9 h 30** : Commission Communication
- * **Dimanche 1er mai 2016** : Championnat UFOLEP des Trialistes
- * **Dimanche 8 mai 2016** :
 - randonnée du GERM (*Groupe d'Études et de Réflexion sur la vie communale de Mézières lez Cléry*)
 - cérémonie du 8 mai
- * **Dimanche 15 mai 2016** : Balade des Acacias à Mézières, organisée par la CCVA + spectacle dans le parc du Château à 18 h 00 (*3 ateliers sur le circuit : outils / surotin / découverte des plantes médicinales / dégustation de beignets d'acacias*)
- * **Jeudi 19 mai 2016** : ouverture des plis à la CCVA pour la Maison Médicale
- * **Du Vendredi 20 au Dimanche 22 mai 2016** : Championnat de France de Tir à l'Arc à Mézières
- * **Samedi 28 mai 2016** : Fête autour du Pain (8 h 00 - 20 h 00)

Fin de la séance : 23 h 10

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 2 juin 2016 à 20 h 30

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI
Micheline LINGER	Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS
Romuald GENTY	Francis CROCHET	Christophe DESCHAMPS
Fabrice AUFFRET	Rémi JAVOY	Katia COURTOIS